



« Paniers de Liens »

Une AMAP dans la vallée d'Azergues



Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une AMAP est une Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne.

Quels sont les buts d'une AMAP ?

Une AMAP exprime une solidarité entre producteurs et consommateurs. En effet, elle permet :

- au producteur de maintenir son activité agricole grâce à des prix équitables et à des revenus assurés pour la durée des contrats (6 mois) ;
- au consommateur d'avoir des aliments frais, de saison, souvent biologiques et toujours de qualité, produits localement et choisis par lui, ceci à des prix souvent inférieurs à ceux de la grande distribution et même des marchés (pas d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur ; temps de vente réduit pour le producteur) ;
- de créer et/ou de pérenniser l'emploi agricole.

Une AMAP permet aussi la création de liens chaleureux entre producteurs et consommateurs et au sein de ces deux groupes, grâce à de nombreuses occasions de rencontres conviviales : distributions hebdomadaires (sans échange d'argent), visites d'exploitations, fête de l'AMAP, etc.

Quand les paniers sont-ils livrés ?

Les paniers sont livrés le jeudi de 18h30 à 19h30 dans le hall de la salle des fêtes de Chessy-les-Mines

Quels sont les produits proposés et leur fréquence de distribution ?

La fréquence de livraison dépend des produits choisis dans le cadre de vos commandes.

Légumes bio

Oliver CHAMBE, jeune agriculteur, cultive des légumes bio sur des terrains à Lentilly et à Fleurieux sur l'Arbresle (69) et propose 4 tailles de panier

Pain, biscuits et brioches bio

Ludovic et Marie Gros, producteurs de blé et viticulteurs à Blacé (69), proposent toutes les semaines divers pains paysans ainsi que de la pâtisserie

Fruits (poires et pommes bio) en période hivernale

Henry Chambe, maraîcher et arboriculteur à Fleurieux-sur-L'Arbresle (69), nous livre toutes les deux semaines un assortiment de différentes variétés de pommes et de poires

Volailles, œufs, terrines bio

Laurence PACCARD à Chambost-Longessaigne (69), nous propose toutes les deux semaines des poulets (cou nu rouge) entiers ou découpés, des terrines et des œufs.

Beaujolais bio

Ludovic et Marie Gros, viticulteurs à Blacé (69), proposent une fois par mois, leur production de beaujolais bio.

Fruits corses bio

Jean-Jacques Laurent (EARL de Cirione), exploitant agricole et propriétaire des jardins de la Testa à Ste Lucie de Porto-Vecchio (Corse), propose une fois par mois, de novembre à juin, des fruits (clémentines, citrons, pomelos et oranges). La livraison est assurée par des bénévoles.

Fromages de chèvre (bio)

Denis Gandelin, producteur de fromage de chèvre aux sauvages (69), nous propose tous les quinze jours différents types de fromages et du lait.

Peut-on choisir les produits à mettre dans notre panier ?

Oui. Suivant le ou les producteurs auprès de qui l'adhérent s'engage, la fréquence, la quantité et les produits seront en libre choix et seront déterminés lors de la signature des contrats, 2 fois par an.

A quel moment paye-t-on les paniers ?

La distribution est un moment d'échange d'autant plus convivial que l'argent n'y intervient pas. Pour une période de 6 mois (automne-hiver et printemps-été), un contrat (via l'application AMAP'J) entre les deux parties (le producteur et l'adhérent) est signé. C'est à ce moment-là que l'adhérent fait son règlement par un ou plusieurs chèques, selon accord avec le producteur. Les règlements et le choix des produits se font donc 2 fois par an.

Que doit-on faire lorsqu'on part en vacances ?

Les distributions ne sont pas interrompues pendant les vacances. Les adhérents absents doivent s'arranger avec l'association ou avec des connaissances personnelles, pour la gestion de leur panier.

Que doit-on faire pour adhérer à Paniers de Liens ?

« Paniers de Liens » est une AMAP portée par l'association « Mines de Liens ».

- Pour adhérer à l'AMAP, il faut donc adhérer à l'association Mines de Liens ; le montant de l'adhésion annuelle est de 12 € par famille, 5€ pour les étudiants, chômeurs, allocataires du RSA ; (remplir un bulletin d'adhésion)
- Vous pouvez également adhérer au Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, à titre individuel et facultatif, en payant une cotisation de 8 € par famille (dont 1€ pour Miramap). Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les AMAPs de la région et leur propose une aide et des conseils en cas de besoin et à leur demande. Elle a aussi rédigé une charte des AMAP afin d'en rappeler les valeurs fondatrices (voir :<http://amap-aura.org>).

Doit-on apporter un panier ou un cabas pour prendre nos « paniers » ?

Oui, il vous faut apporter un contenant pour récupérer vos produits.

Comment participer au fonctionnement de « Paniers de Liens » ?

L'AMAP Paniers de Liens comme toute association fonctionne grâce au volontariat des adhérents. Etre adhérent en AMAP suppose une participation à quelques distributions dans l'année (planning établi avec les bénévoles de l'association ; fréquence variable en fonction du nombre total de consommateurs adhérents).

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, vous investir davantage, par exemple en devenant « référent » auprès d'un producteur.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser aux personnes présentes lors des distributions, ou contacter l'association Mines de Liens :

- Mail : minesdeliens@gmail.com
- Site Internet : <http://www.minesdeliens.org>
- Boîte aux lettres : bâtiment de la mairie de Chessy (jours d'ouverture)